



SESSION  
03/06/2024

Envoyé en préfecture le 04/06/2024  
Reçu en préfecture le 04/06/2024  
Publié le  
ID : 007-210703195-20240603-DELIB2024\_055-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

## COMMUNE DE LE TEIL

# EXTRAIT

### du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice :	29	L'An Deux Mille Vingt Quatre, le trois juin dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le
Présents :	21	Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en
Absents :	8	date du 28 mai 2024 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.
Votants :	27	<u>Présents (21)</u> : MM. Bayle, Bornes, Buard, Chabaud, Chezeau, Faure-Pinault, Galiana, Gleyze, Griffe, Guillot, Jouve, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla.
Pour :	27	<u>Excusés avec pouvoir (6)</u> : M. Boukal (pouvoir à Mme Segueni), M. Dersi (pouvoir à M. Jouve), Mme Diatta (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Garraud (pouvoir à Mme Mazellier), Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Chezeau), M. Vallon (pouvoir à Mme Valla).
Abstention :		
Opposition :		
Quorum :	15	<u>Excusées sans pouvoir (2)</u> : Mme Gaillard, Mme Keskin. <u>Secrétaire</u> : Mme Tolfo

#### **Objet : Tarifs des activités périscolaires**

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 26 juin 2023 fixant les tarifs des activités périscolaires mises en place pour les élèves des écoles publiques de la commune ;

Considérant la nécessité d'adapter la grille des tarifs concernant les enfants teillois présents à la cantine, qui ne participent donc qu'au créneau d'activité pendant la pause méridienne entre 11h.30 et 13 h.30 ;

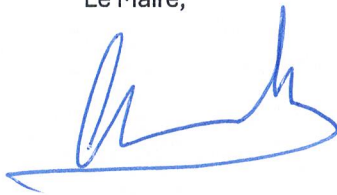
Le Conseil Municipal,  
Après Avoir Délibéré,

**DÉCIDE** de fixer les tarifs des activités périscolaires à compter de l'année scolaire 2024-2025, comme suit :

Quotient familial	Forfait annuel enfants teillois et ULIS (midi)	Forfait annuel enfants teillois et ULIS (matin, midi, soir)	Forfait annuel enfants domiciliés hors de la commune (matin, midi, soir)
Tranche 1 : de 0 à 475	21 €	41 €	164 €
Tranche 2 : de 476 à 600	22 €	44 €	176 €
Tranche 3 : de 601 à 800	24 €	47 €	188 €
Tranche 4 : de 801 à 1200	25 €	50 €	200 €
Tranche 5 : de 1201 à 1500	30 €	60 €	240 €
Tranche 6 : à partir de 1501	35 €	70 €	280 €

Pour extrait conforme

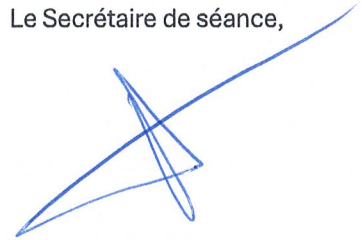
Le Maire,



**Olivier PEVERELLI**



Le Secrétaire de séance,



**Pascale TOLFO**